



## **AVIS D'ADOPTION**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 562-2017**

**Règlement autorisant des travaux d'infrastructures dans le projet "Les Berges de l'île Vessot" afin de prolonger l'avenue du Littoral, la rue des Rapides et la place du Ruisselet, procédant à la nomination de ces voies de circulation et décrétant une dépense de 3 684 564 \$ et à ces fins un emprunt de 3 454 758 \$ pour en acquitter le coût**

- 1- Lors de la séance ordinaire tenue le 21 juin 2017, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 562-2017, règlement autorisant des travaux d'infrastructures dans le projet "Les Berges de l'île Vessot" afin de prolonger l'avenue du Littoral, la rue des Rapides et la place du Ruisselet, procédant à la nomination de ces voies de circulation et décrétant une dépense de 3 684 564 \$ et à ces fins un emprunt de 3 454 758 \$ pour en acquitter le coût.
- 2- Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, a approuvé ledit règlement numéro 562-2017 en date du 2 août 2017.
- 3- Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce SEPTIÈME jour du mois d'AOÛT deux mille dix-sept.**

---

Directeur général et secrétaire-trésorier  
M<sup>e</sup> Richard B. Morasse, MBA